

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_013 | Bibliographies diverses. Pauvreté. Hermaphrodites. Anormalité. Criminalité. Onan](#)[CollectionBoite_013-5-chem | Marie Le Marcis. Item](#)[\[Marin le Marcis, hermaphrodite 2\]](#)

[Marin le Marcis, hermaphrodite 2]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb013_f0519

SourceBoite_013-5-chem | Marie Le Marcis.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021



CHAPITRE LXII.

Déposition de Marin le Marcis, contenant tout le discours de sa vie, et de ses amours, mesmement l'abjuration de sa religion, et la cause de son emprisonnement.

Le jour suivant la feste des Roys de l'année mil six cents un, à Monstievillier, Viconté du Bailly de Caux, des enclaves du Parlement de Rouen, le substitut du Procureur du Roy, entendant que le vulgaire se formalisoit et prenoit scandale, de ce que Marie le Marcis, ayant par l'espace de vingt ans porté habit mulière, se faisoit appeler Marin, au lieu du nom de Marie qu'on lui avoit toujours donné : et mesmement qu'il vouloit se joindre par mariage avec une femme : le fit saisir, et la femme aussi qui l'avoit receu en sa chambre, les faisant tous deux constituer prisonniers.

Le dixiesme jour dudit mois et an fut procédé à l'examen et interrogations d'icelui, par Maistre Richard Terrier, Escuyer, lieutenant du Bailly de Caux en la Ville et Viconté dudit lieu.

Devant lequel ledit le Marcis jure de dire vérité, et

après deux remontrance et solemnitez de justice à ce usitées, bien et dueement faictes et practiquées. a dit et déposé ce qui ensuit. Qu'il se maintenoit homme, néanmoins qu'il ait porté cy-devant l'habit de fille, et est aagé de vingt et un ans, fils de Guillaume le Marcis, et Jeanne de la Haye, ses père et mère, encor vivans, demeurans en la paroisse d'Angerville l'Orcher, et est sondit père du mestier de cordonnier. A la diligence desquels il fut baptisé pour fille, en la paroisse d'Angerville, et nommé Marie par Jacques Deschamps, sieur de Neumare, accompagné de Marie Picgrey et Jeanne Vattier, ses parrains et marraines. Aagé qu'il fut de huit ans, son père, pauvre des biens de fortune, le bailla pour servir de chambrière à Robert le Moyne, demeurant à Estanhus, où il a servi par 3 ans. Après lesdits 3 ans finis, il avoit encor servi de chambrière par 7 ans et demi chez Daniel Fremont, en la ville de Monstievillier : en après avoit aussi servi de chambrière à Harfleur, par six mois, chez le sieur de la Motte, Ministre de la Religion prétendue réformée, où il couchoit avec une fille. Et depuis avoit derechef servi de chambrière six mois, chez Isac Boyvin, marchand, demeurant audit lieu de Monstievillier, où estant surpris de maladie, qu'il supporta quelque espace de temps chez son maistre, et du depuis estant rendu débile de cette longue infirmité, il se retira en la maison de son père, où il avoit esté encores long temps malade. Que durant le temps de son service chez ledit Daniel Fremont, duquel la femme accoucha d'enfant, fut prinse pour garde une jeune femme, veufve de Jean Avril, nommée Jeane le Febvre, pour assister et garder ladicte femme sa maistresse durant le temps de sa couche, environ le temps que luy déposant tomba malade, et le fit-on coucher avec ladicte Jeane par l'espace de cinq semaines.

[Faint, illegible text covering the majority of the page, likely bleed-through from the reverse side.]